



PROCÈS VERBAL du CONSEIL DE LA VIE SOCIALE du 26 juin 2025

Membres Présents à l'ouverture de la séance :

- Madame RIMBERT Bénédicte, Cadre de santé,
- Madame GATEAU Monique **Présidente du CVS**
- Monsieur JEANNOT Jean-Pascal, représentant suppléant des personnes accueillies,
- Mme LUCAS Marguerite, représentante suppléante des personnes accueillies,
- Mme BARNET Janine, représentante suppléante des personnes accueillies,
- M. NAUD François, (beau-fils de M. GAUTRON Henri) représentant titulaire des familles **Vice-Président du CVS**
- Monsieur LACHETEAU Jean-Pierre (cousin de Monsieur et Madame MALAGA) représentant suppléant des familles,
- Mme LE GALLIC Françoise (fille de Mme LEGALLIC), représentant suppléante des familles,
- Madame PORTRON Isabelle, Agent de restauration, représentante du personnel,
- Monsieur RIVAUD Gérard, représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA 86),
- Madame CORDEAU Caroline, Animatrice, représentante de l'organisme gestionnaire
- Mme MOREAU MJ, suppléante des personnes accueillies,
- Monsieur BERT Jean-Claude, représentant suppléant des personnes accueillies,

1

Absents et Excusés :

- Madame MAUGER Lucie, Psychologue, représentante de l'organisme gestionnaire,
- Madame FERRIER Elodie (petite-fille de Madame VERRON), représentante suppléante des familles
- Madame SKORACKI Chantal (fille de Madame DEBENEST) représentante titulaire des familles
- Madame TINARD Claudine, Présidente VMEH, représentante des bénévoles
- Madame MOREAU Magali, représentante suppléante

I. Fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

A. Mise à jour de la composition du Conseil

Mme RIMBERT accueille, présente et rappelle les fonctions du Conseil de la Vie Sociale.

Chaque personne se présente avant de procéder aux élections.

Résultats des élections :

Représentants des résidents	
Mme Gateau	15 voix
Mme Lucas	14 voix
M. Jeannot	14 voix
Mme Barnet	12 voix
M. Bert	11 voix
Mme Moreau	7 voix

Représentants des familles	
M. Naud	30 voix
Mme Skoracki	28 voix
M. Lacheteau	26 voix
Mme Le Gallic	26 voix

Mme RIMBERT informe les membres présents que suite aux élections pour désigner de nouveaux représentants des résidents ainsi que les suppléants, les résultats des votes sont :

- Résidents 4 titulaires et 2 suppléants
- Représentant des familles 2 titulaires et 1 suppléants



Le 8 juillet 2025

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (C.V.S.)

*Vu la délibération n°2017-18 du 28 avril 2017 du Conseil d'Administration
Vu la délibération n°2020-07 du 11 mars 2020 du Conseil d'Administration
Vu la délibération n°2021-18 du 25 juin 2021 du Conseil d'Administration
Vu la délibération n°2023-18 du 28 avril 2023 du Conseil d'Administration*

1° Représentants des personnes accompagnées (article D311-5 CASF)

- Madame GATEAU Monique, représentant titulaire des personnes accueillies,
Elections du 23 juin 2025 [Présidente](#)
- Monsieur JEANNOT Jean-Pascal, représentant titulaire des personnes accueillies,
Elections du 23 juin 2025
- Madame LUCAS Marguerite, représentante suppléante des personnes accueillies,
Elections du 23 juin 2025
- Madame BARNET Janine, représentante suppléante des personnes accueillies,
Elections du 23 juin 2025

2° Représentants des familles des personnes accompagnées (article D 311-5 CASF)

- Monsieur NAUD (Beau-fils de Monsieur GAUTRON) représentant titulaire des familles
Vice-Président Elections du 2 juin 2025
- Madame SKORACKI Chantal (fille de Madame DEBENEST), représentante titulaire des familles
Elections du 23 juin 2025
- Monsieur LACHETEAU Jean-Pierre (cousin de Monsieur et Madame MALAGA), représentant suppléant des familles
Elections du 23 juin 2025
- Madame LE GALLIC Françoise (fille de Mme LE GALLIC), représentant suppléant des familles
Elections du 23 juin 2025

3° Représentants des professionnels et de l'équipe médico-soignante (article D 311-5 CASF)

- Madame PORTRON Isabelle, représentante titulaire
 - Madame MOREAU Magali, représentante suppléante
Elections professionnelles du 8 Décembre 2022 et courrier du syndicat CGT
- Madame RIMBERT Bénédicte, Cadre de santé
Délibération du Conseil d'Administration du 28 Avril 2017

4° Représentants de l'organisme gestionnaire (article D 311-5 CASF)

- Madame MAUGER Lucie, Psychologue
Délibération du Conseil d'Administration n°2020-07 du 11 mars 2020

16 avenue Jean Jaurès - 86400 CIVRAY - ☎ 05 49 87 02 91 - 📠 05 49 87 90 25
Courriel : administration@ehpadlescapucines.fr
Site internet : ehpadlescapucines.fr

2

- Madame CORDEAU Caroline, Animatrice
Délibération du Conseil d'administration n°2021-18 du 25 juin 2021

5° Représentant des bénévoles (article D 311-5 CASF)

- Madame TINARD Claudine, Présidente VMEH
Délibération du Conseil d'administration n°2023-18 du 28 avril 2023

6° Assiste aux débats : un représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) (article D. 311-18 CASF)

- Monsieur Gérard RIVAUD, membre du CDCA
Courrier du Conseil Départemental du 01/06/2023

NOTA BENE :
Madame Bénédicte RIMBERT représente la direction et anime les débats du Conseil de la Vie Sociale.

Election de la Présidente : Mme GATEAU

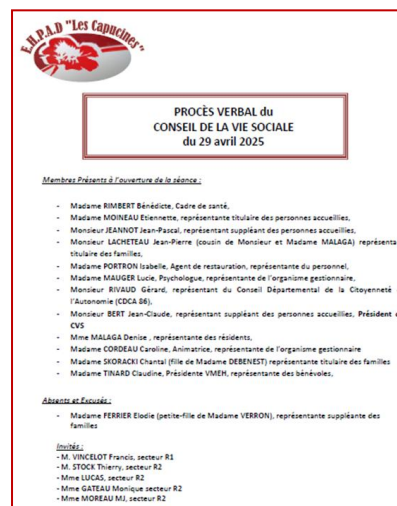
Elle représentera les résidents au sein du Conseil d'Administration.

Le Comité approuve à l'unanimité la nouvelle composition du CVS

B. Approbation du procès-verbal du CVS du 29 avril 2025

Mme RIMBERT lit le procès-verbal du 29 avril 2025 transmis aux convocations.

Le PV du 29 avril 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du CVS.



3

II. Thématique règles de vie collective et modalités de fonctionnement du service

A. Point sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2025)

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses transmis en séance est commenté.

Explications de la situation financière 2025 :

Les dépenses :

Concernant les dépenses du Groupe I :

Les dépenses du groupe I sont prévues en augmentation de **38 072.66 €** par rapport au budget réalisé 2024.

Concernant les dépenses du Groupe II :

Les dépenses du groupe I sont prévues en augmentation de **70 056.24 €** par rapport au budget réalisé 2024.

Concernant les dépenses du Groupe III :

Les dépenses du groupe III sont prévues en diminution de – **123 719.38 €** par rapport au budget réalisé 2024.

GLOBAL	ERRD 2023	BUDGET REALISE 2024	BUDGET ALLOUE 2025	ECART ALLOUE 2025 / REALISE 2024	
GROUPE I : Dépenses d'exploitation courante	812 574,12	761 453,25	799 525,91	38 072,66	5,00%
GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel	4 787 000,12	5 004 017,45	5 074 073,69	70 056,24	1,40%
GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure	1 102 541,79	1 237 005,50	1 113 286,12	- 123 719,38	-10,00%
TOTAL DES CHARGES	6 702 116,03	7 002 476,20	6 986 885,73	- 15 590,47	-0,22%
GROUPE I : Produits de la tarification	5 945 180,04	6 287 893,60	6 581 693,14	293 799,54	4,67%
GROUPE II : Autres produits relatif à l'exploitation	292 261,37	372 000,00	260 297,40	- 111 702,60	-30,03%
GROUPE III : Produits financiers et non encaissables	175 597,87	56 809,45	153 388,14	96 578,69	170,00%
TOTAL DES RECETTES	6 413 039,28	6 716 703,05	6 995 378,68	278 675,63	4,15%
Reprise d'excédent ou de déficit OO2	-	-	-		
Résultat	- 289 076,75	- 285 773,15	8 492,95		
Résultat Comptable	- 289 076,75	- 285 773,15	8 492,95		

Les recettes :

Concernant les produits de tarification du Groupe I : concernant la tarification

Les produits du Groupe I sont prévus en augmentation de **293 799.54 €**.

Ceci n'est qu'une première projection car l'établissement n'a pas encore été destinataire du budget 4 soIn.

Concernant les produits du Groupe II : recettes sur les formations

Les produits du Groupe II sont prévus en diminution de **111 702.60 €**.

Concernant les produits du Groupe III : produits financiers non amortissables

Les produits du Groupe III sont prévues en augmentation de **96 578.69 €**.

Conclusion :

L'enjeu pour l'EHPAD en 2025 est de retrouver un équilibre budgétaire.

Le CVS approuve à l'unanimité L'EPRD 2025 présenté.

B. Point sur l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD 2026)

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses transmis en séance est commenté.

GLOBAL	ERRD 2024	BUDGET ALLOUE 2025	BUDGET PROPOSE 2026	ECART PROPOSE 2026 / ALLOUE 2025	
GROUPE I : Dépenses d'exploitation courante	761 453,25	799 525,91	802 689,87	3 163,96	0,40%
GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel	5 004 017,45	5 074 073,69	5 145 110,73	71 037,03	1,40%
GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure	1 237 005,50	1 113 286,12	1 110 838,48	- 2 447,64	-0,22%
TOTAL DES CHARGES	7 002 476,20	6 986 885,73	7 058 639,07	71 753,35	1,03%
GROUPE I : Produits de la tarification	6 287 893,60	6 581 693,14	6 713 439,21	131 746,07	2,00%
GROUPE II : Autres produits relatif à l'exploitation	372 000,00	260 297,40	261 018,00	720,60	0,28%
GROUPE III : Produits financiers et non encaissables	56 809,45	153 388,14	154 388,14	1 000,00	0,65%
TOTAL DES RECETTES	6 716 703,05	6 995 378,68	7 128 845,35	133 466,67	1,91%
Reprise d'excédent ou de déficit OO2	-	-	-		
Résultat	- 285 773,15	8 492,95	70 206,28		
Résultat Comptable	- 285 773,15	8 492,95	70 206,28		

Explications de la situation financière 2026 :

Les dépenses :

Concernant les dépenses du Groupe I :

Les dépenses du groupe I sont prévues en augmentation de **3 163.96 €** par rapport au budget réalisé 2024.

5

Concernant les dépenses du Groupe II :

Les dépenses du groupe I sont prévues en augmentation de **71 037.03 €** par rapport au budget réalisé 2024.

Concernant les dépenses du Groupe III :

Les dépenses du groupe III sont prévues en diminution de **- 2 447.64 €** par rapport au budget réalisé 2024.

Les recettes :

Concernant les produits de tarification du Groupe I :

Les produits du Groupe I sont prévus en augmentation de **131 466.67 €**.

Concernant les produits du Groupe II :

Les produits du Groupe II sont prévus en augmentation de **720.60 €**.

Concernant les produits du Groupe III :

Les produits du Groupe III sont prévues en augmentation de **1 000 €**.

Conclusion :

L'enjeu pour l'EHPAD en 2026 est de générer un peu d'excédent de manière à effacer une partie des déficits des années passées et de retrouver un rythme de fonctionnement.

Le CVS approuve à l'unanimité L'EPRD 2026 présenté.

C. Annexe tarifaire :

Mme RIMBERT explique et détaille les différents tarifs hébergement, dépendance (évaluation de la dépendance) et prestations hôtelières.

Tous les ans, les GIR des résidents sont réévalués.

Dans les prestations hôtelières : Mme LE GALLIC souligne que le pique-nique est très cher.

Mme CORDEAU informe les membres présents que les familles peuvent acheter leur propre coffre-fort.

CATÉGORIE	DÉTAIL	UNITÉ	déc-24	2025	Ecart
PRESTATIONS DE SOIN ET D'ACCOMPAGNEMENT EN EHPAD					
GARANTIE	Le dépôt de garantie à l'entrée du résident correspond à 30 jours de tarif hébergement				
RÉSERVATION	Résident provenant du domicile ou d'un foyer logement	par jour	72,30 €	74,62 €	2,32 €
	Résident hospitalisé (prix hébergement - forfait journalier hospitalier)	par jour	52,30 €	54,62 €	2,32 €
	Hébergement Permanent (aide sociale)	par jour	60,25 €	60,25 €	
HÉBERGEMENT	Hébergement Permanent (résidents payants présents au 30/11/2024)	par jour	65,00 €	67,09 €	2,09 €
	Hébergement Permanent (nouveaux résidents payants)	par jour	72,30 €	74,62 €	2,32 €
	Hébergement des résidents de moins de 60 ans (payants nouveaux entrants)	par jour	72,30 €	74,62 €	2,32 €
	Hébergement des résidents de moins de 60 ans (payants présents au 30/11/2024)	par jour	65,00 €	67,09 €	2,09 €
	Hébergement des résidents de moins de 60 ans (aide sociale)	par jour	60,25 €	60,25 €	
PRÉAVIS	Préavis jusqu'à l'état des lieux (6 jours maximum) : tarif fixé en fonction du profil résident				
DEPENDANCE	GIR 1/2 (part APA prise en charge par le conseil départemental)	par jour	14,92 €	14,92 €	
	GIR 3/4 (part APA prise en charge par le conseil départemental)	par jour	7,46 €	7,46 €	
	GIR 5/6 (ticket modérateur à la charge du résident payant)	par jour	5,30 €	5,30 €	
	Dépendance des résidents de moins de 60 ans (payants)	par jour	16,84 €	17,38 €	
	Dépendance des résidents de moins de 60 ans (aide sociale)	par jour	16,84 €	16,84 €	
ACCOMPAGNATEUR	Accompagnateur pour les rendez-vous des résidents	par heure	36,92 €	38,10 €	1,18 €
PRESTATIONS HÔTELIÈRES					
	Forfait téléphonie (communications illimitées en France)	par mois	18,46 €	19,05 €	0,59 €
	Remplacement d'un téléphone défectueux	à l'unité	21,10 €	21,77 €	0,68 €
	Les résidents peuvent avoir un téléphone dans leur chambre avec un numéro de ligne directe et doivent le cas échéant, faire part de cette volonté dès leur admission. Le résident ou son représentant légal souhaite (cocher la case de votre choix) : ☐ mise à disposition d'un téléphone ☐ pas de téléphone mis à disposition				
	Blanchisserie (résidents payants présents avant 01/01/2023)	par mois	75,00 €	75,00 €	
	Le linge des résidents peut être entretenu par l'établissement ou par la famille. Le résident ou son représentant légal souhaite (cocher la case de votre choix) : ☐ Entretien son linge personnel ☐ Que l'établissement entretienne son linge personnel				
REPAS EN FAMILLE	Repas ou pique-nique des familles (incluant activités et animations)	par repas	24,26 €	25,04 €	0,78 €
	Repas invités adultes	par repas	20,57 €	21,23 €	0,66 €
	Repas invités enfants de moins de 12 ans	par repas	10,34 €	10,67 €	0,33 €
AUTRE	Débarassage de chambre	à l'unité	148,00 €	152,75 €	4,75 €
	Intervention Agent Technique	Par heure	35,00 €	36,12 €	1,12 €
AUTRES PRESTATIONS					
	Location coffre-fort	par mois	15,82 €	16,33 €	0,51 €
	Photocopies	à l'unité	1,05 €	1,09 €	0,04 €
	Prestation (coiffeur, pédicure, ...) : tarifs fixés par l'intervenant concerné par le service				
	Les achats à la boutique de l'établissement sont facturés sur la facture mensuelle d'hébergement ou sur émission d'une facture mensuelle (pour les résidents à l'Aide Sociale)				

DÉTAIL	UNITÉ	2024	2025
Repas intervenants extérieur en formation	par repas	20,00 €	20,64 €
Repas GCSMS	par repas	14,00 €	14,00 €
Location véhicule TPMR	par kilomètre	1,50 €	1,55 €
Repas personnel + stagiaires	par repas	5,35 €	5,45 €
Facturation des coiffeurs	par mois	10% de la prestation réalisée	10% de la prestation réalisée
Location de la Cathédrale	par mois		350,00 €
Location Bureau MJPM	par mois	125,00 €	129,01 €

TARIFS BOUTIQUE - EHPAD LES CAPUCINES		
		01/07/2025
PRODUITS	UNITÉ	
Après-rasage - "MENNEN"		5,00 €
Brosse à dents - Lot de 4	Vendu à l'unité	1,50 €
Boite de Cotons tige		1,00 €
Crème "Nivea"	Flacon 150ml	2,00 €
Dentifrice - "Signal"	75ml	2,00 €
Déodorant Homme - "Nivea Men"		4,00 €
Déodorant Femme - "Mon Savon"		4,00 €
Eau de cologne - "Top Budget"	1l	3,00 €
Eau de cologne - "Bien être"	250ml	5,00 €
Gel douche - "Labell" Monoï		2,00 €
Mouchoirs - "Labell 110" mouchoirs		1,50 €
Mousse à raser - "Williams" Mousse		3,00 €
Rasoirs 3 lames - "Labell" Men	Lot de 8	4,00 €
Savonnette - "Mon Savon" 4x100g	Vendu à l'unité	1,00 €
Shampooing - "le petit marseillais karité et miel bio"		3,00 €
"Steradent"		3,00 €
Bonbons au miel lucien gorgelin		3,00 €
Bonbons sans sucre aux fruits - "Elodie"		4,00 €
Pastille "Vichy"		2,00 €
Chocolat au lait - "Milka" lot de 6	La tablette	2,00 €
Chocolat noir - "Ivoria" lot de 3	La tablette	1,00 €
"Pepito" pépites		2,00 €
Pim's - orange & Pim's - framboise		2,00 €
Pim's - fraise		2,00 €
Gaufrette - "Brun"		2,00 €
Napolitain x6		2,00 €
Biscuit - "BN" lot de 2	Vendu à l'unité	3,00 €
Pain d'épice - "Brossard"		3,00 €
Mélange tropical "Paquito" - 500g		5,00 €
Pruneaux sans noyau - "Paquito" 250g		4,00 €
Sirop sans sucre - "Teisseire"		4,00 €
Sirop avec sucre - "Teisseire"		4,00 €
Tartelette confiture - "Chabrior"		2,00 €
Enveloppes - lot de 100	Vendu à l'unité	0,50 €
Pile AAA - "Duracell" x10	Vendu à l'unité	1,00 €
Pile LR6 - "Duracell" x8	Vendu à l'unité	1,00 €
Pile de montre		4,00 €
Timbre éco vert - 20g		1,50 €

Mme RIMBERT explique qu'à chaque instance, l'annexe tarifaire devra être validée, très peu de modifications sont apportées par rapport à la dernière instance :

- Aide Sociale : augmentation de 2%
- Hébergements de – 60 ans (toutes prestations)
- Location cathédrale, cérémonie anglicane avec écrans de traduction en langue française.
- MJPM : Mme PORTRON demande ce que cela veut dire, Mme RIMBERT explique qu'il s'agit de Mme CLISSON Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs du GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale).
- Tarif boutique

Le CVS émet, un avis favorable à la mise à jour de l'annexe tarifaire qui lui est présentée.

D. Mise à jour du Livret d'accueil, règlement de fonctionnement et contrat de séjour

Lecture en séance des documents joints aux convocations.

Mme RIMBERT explique que les documents ont été mis à jour par rapport aux tarifs.

Livret d'Accueil : modification sur la gestion du linge (il a été enlevé l'inventaire de linge, il reste l'inventaire d'objets précieux)



Les membres du CVS valident la mise à jour du livret d'accueil, règlement de fonctionnement et le contrat de séjour.

III. Retour sur les demandes formulées par les résidents

- Mme CORDEAU annonce que lors des 2 réunions aucune demande n'a été formulée par les résidents. 8
- Mme LE GALLIC indique qu'elle a des informations, idées, propositions à faire sur les animations, cuisine, activités. Tout cela sera vu avec Mme CORDEAU ultérieurement.

IV. Travaux et équipements au sein de l'établissement

Retour sur les travaux et équipements en cours dans l'établissement

Information concernant le projet de restructuration et extension de l'EHPAD.

Commission technique : le 21.07 de 14h à 17h
pour le choix du meilleur projet



Jury : le 23.07 de 14h à 17h



2 chambres doubles passeront en chambre simple, une autre servira en chambre d'urgence pour accueillir soit famille ou résident.

V. Plan gestion de crise et continuité

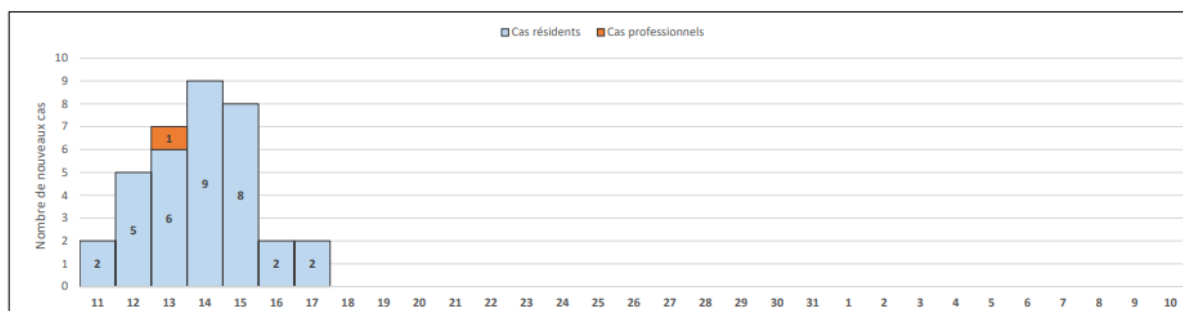
Informations concernant le cluster de grippe

Mme RIMBERT explique que toute contamination au-delà de 3 personnes touchées doit être déclarée à l'ARS, cette déclaration est effectuée par la Cadre de Santé.

L'ARS envoie les recommandations à suivre afin d'éviter la propagation.

Lors de difficultés, l'équipe mobile d'hygiène du CHU prodigue des conseils et informations.

Bilan final à la clôture de l'épisode	
Date du bilan final	31/05/2025
Date de début des signes du dernier cas chez les résidents	17/05/2025
Chez les résidents	
Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode	34
Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode	0
Dont nombre de personnes décédées (à l'ES et dans l'EMS) depuis le début de l'épisode	0
Chez les membres du personnel	
Nombre de malades (cas) depuis le début de l'épisode	1
Dont nombre de malades hospitalisés (ou qui ont été hospitalisés) et non décédés depuis le début de l'épisode	0
Dont nombre de personnes décédées depuis le début de l'épisode	0



Date du 1er cas : 11/05/2025

Type d'épidémie (Grippe, Covid, GEA...) :

grippe

Jour :	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	total
Cas résidents	2	5	6	9	8	2	2																									34
Cas professionnels			1																													1

Chaque jour, noter uniquement les NOUVEAUX CAS

Jour :	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Cas résidents hospitalisés																															
Cas résidents décédés																															

Taux d'attaque dans l'établissement

Nombre total de résidents dans la structure : 120

Nbre total de professionnels dans la structure : 100

Taux d'attaque chez les résidents : 28,3 %

Taux d'attaque chez les professionnels : 1,0 %

RÉPIA PRIMO

Inspiré d'un outil élaboré par le CPIAS Normandie
Version : mise à jour Septembre 2024

VI. Qualité et gestion des risques, gestion des évènements indésirables

A. Objectifs annuels et indicateurs du service soins

10

Mme RIMBERT explique que les objectifs de soins par catégorie professionnelle sont établis en lien avec l'évaluation professionnelle (60 professionnels soignants).

Ce document répond aux nouvelles prérogatives d'évaluations professionnelles.

Mme RIMBERT explique la notion de référent du résident, il y a une référent IDE, AS, ASH soins, AS/ASH nuit par résident ce qui permet un accompagnement personnalisé.

Objectif	IDE
Objectif 1	- Lien avec l'équipe du secteur, traitement des problématiques du secteur, remontée d'informations vers la Cadre de santé ou la Direction - Participation aux temps de transmissions du secteur. - Préparation de la réunion de secteur pluridisciplinaire : communication des problématiques rencontrées sur le secteur, solutions mises en place, recherche de solutions, - Participation aux réunions de secteur en équipe pluridisciplinaire : 3 fois par an - Suivi et coordination des admissions sur le secteur. - Lien et sollicitation de l'IDE référente thématique devant problématique rencontrée : hygiène, nutrition, télé-médecine, ... - Lien et sollicitation de l'ergothérapeute, la psychologue, la cadre de santé sur les situations particulières. - Rencontre avec les familles. - Participation à l'analyse des évènements indésirables en urgence ou lors de la réunion de coordination infirmière.
Référent IDE de secteur	Indicateurs : - Transmissions écrites des problématiques rencontrées à la cadre ou à la direction : mails, EI, ou lors de la réunion mensuelle de coordination IDE - Validation des tâches à effectuer et supervision selon la "Fiche d'admission : accueil d'un nouveau résident". - Traçabilité dans le DSI du résident des temps de concertation liée à l'accompagnement : entretien avec famille, tuteur, médecin, ergo, psycho, cadre, réflexion éthique, ... - Compte-rendu de réunion de coordination infirmière.

Objectif	ASH Soins	AS/AMP	IDE
Objectif 1 Référent du résident	Référent de l'environnement du résident attribué - Vérifier régulièrement que le résident a bien les produits et vêtements nécessaires. - Contacter la famille ou le tuteur du résident afin de l'informer des manques. - Entretien du matériel et de l'environnement du résident. - Entretien des couvertures, traversins, oreillers, matelas à air, matelas, changement des housses. - Suivi des dispositifs médicaux : Entretien des fauteuils roulants. - L'aide à aménager son intérieur si le résident le souhaite et à le ranger. Indicateurs : - Établir l'inventaire des affaires manquantes. - Transmettre dans le DSI les actions : appel famille, ... - Transmissions par mail à la CS des actions entreprises : inventaires, entretien des matériels, ...	Réf. PVI du résident - Compléter en lien avec le résident ou sa famille le recueil des habitudes de vie dans Net Soins pour les PVI dont le professionnel est référent dans l'année. - Proposer les axes du projet et les enregistrer dans Net Soins en lien avec le référent PVI du secteur si nécessaire. - Mise à jour du plan de soins en lien avec l'équipe pluridisciplinaire une fois par trimestre. - Mettre à jour les grilles GIR en lien avec les IDE. Indicateurs : - Saisie du recueil dans Net Soins pour chaque PVI Transmission de l'information de la réalisation du recueil à la Psychologue et au référent PVI du secteur pour chaque PVI. - Transmission du plan de soins à la Cadre de santé et à l'IDE chaque trimestre. - Informer par mail Nets la Cadre de santé de la réalisation de la grille GIR.	Réf. PVI du résident - Recueil auprès du résident et/ou de sa famille des habitudes de vie, souhaits dans Net Soins pour les PVI des résidents dont l'IDE est référent dans l'année. - Prise en compte des choix du résidents en ce qui concerne l'alimentation favorable à la santé, l'autonomie dans la vie quotidienne et la sécurité, le suivi médical et paramédical, ... - Validation des PVI des résidents dont l'IDE est référent dans l'année. - Mise à jour du plan de soins en lien avec l'équipe pluridisciplinaire une fois par trimestre. - Mise à jour les grilles GIR en lien avec l'équipe pluridisciplinaire. Indicateurs : - Actualisation du dossier du résident DSI : recueils, consentements, souhaits, ... - Transmission par mail Netsoin à la Cadre de santé de la réalisation de la grille GIR.
Objectif 1 Réf. PVI du secteur de soins		Réf. PVI du secteur de soins - Proposer les axes du projet et les enregistrer dans Net Soins en lien avec le référent PVI du résident. Indicateurs : - Collaboration effective avec la psychologue. - Les axes du projet sont enregistrés dans Net Soins pour chaque projet dans l'année.	

B. Plan Bleu

Mme RIMBERT explique que ce document est obligatoire et que le plan bleu concerne par exemple la canicule qui est déclenchée par la Préfecture.

Mme LE GALLIC demande s'il est possible d'avoir des fontaines à eau, Mme RIMBERT informe qu'il peut y avoir des soucis par rapport à l'eau stagnante des réservoirs ; mais que l'eau peut être demandée au personnel, mais qu'il y a aussi l'hydratation par les yaourts, les bonbons gélifiés, les glaces.

Il y a également d'autres thèmes :

- Incendie
- TIAC (Toxi-Infection Alimentaire Collective)
- Gale
- Inondations
- Tempête
- Disparition
- Alerte nucléaire
- Risque attentat...



PLAN BLEU

Le CVS valide le Plan Bleu évoqué lors de l'instance.

C. Questions :

M. RIVAUD demande s'il est possible d'avoir des chevalets avec le nom de chaque personne lors des prochaines instances afin de pouvoir retenir les noms de chacun.

La prochaine réunion du CVS est fixée le 23 octobre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président du CVS
Madame GATEAU Monique